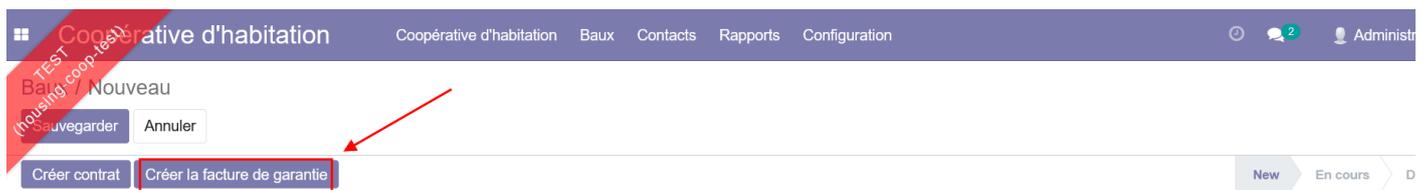


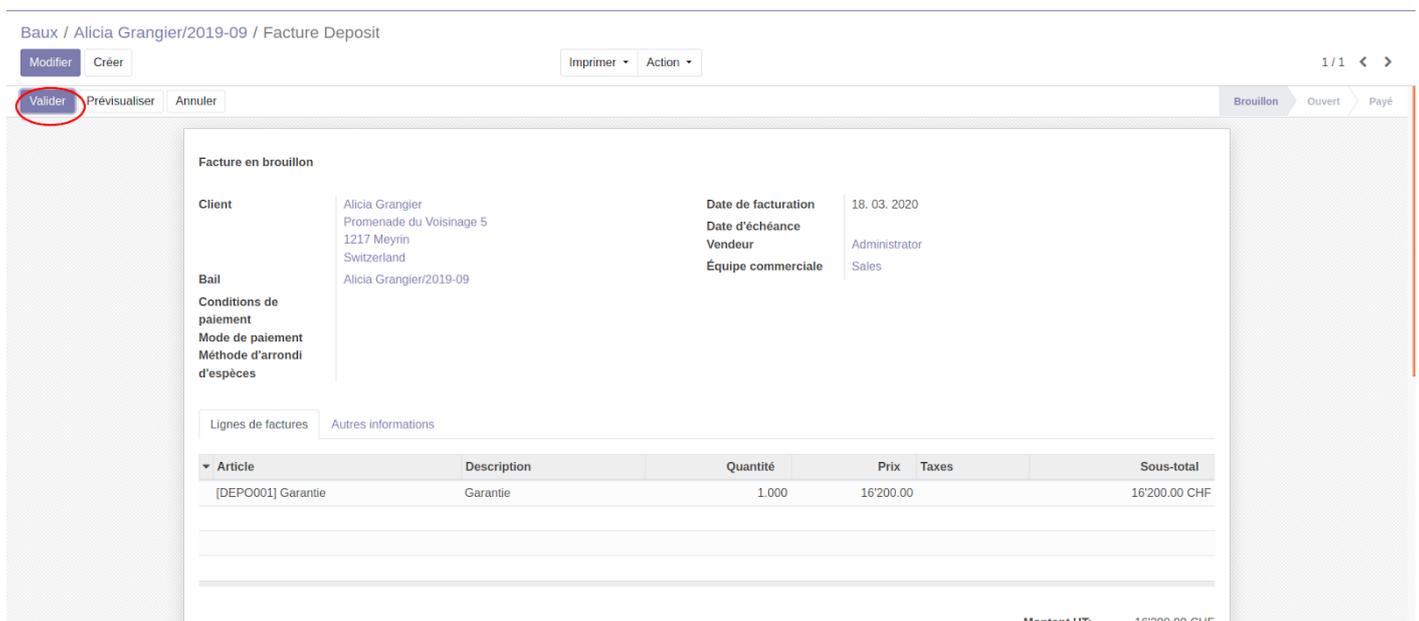
# Créer une facture pour la garantie

Lors de la [création de votre bail de location](#),

- Cliquez sur "Créer la facture de garantie"



La facture de garantie est affichée en brouillon. Elle est adressée au locataire, et contient le montant de la garantie indiqué sur le bail :



- Vérifiez la date de facturation, puis cliquez sur Valider.

À la validation, les écritures comptables correspondantes sont générées, et la coopérative attend donc le paiement de la garantie.

Après avoir cliqué sur le bouton "Créer la facture de garantie", sur le bail, ce bouton ne sera plus affiché. Il est prévu de créer une seule facture de garantie par bail.

---

Revision #2

Created 20 April 2021 13:40:54 by Admin

Updated 27 April 2021 08:47:49 by Admin